

AR Prefecture

063-200072080-20230307-CC20230201-BF
Reçu le 21/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 37

Votants : 46

N° CC2023-02-01A

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 1 mars 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Odile SOULIER ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Cédric BOILOT ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Jean-Marc SAUTERAU ayant donné procuration à Claire LEMPEREUR ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Marie TARDIVAT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Laurent DUMAS ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Bernadette GOURSON remplacé par Michelle DUBOISSET ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelyse DURON ; Pascale JEAN ; Christophe SARRE ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

Le Président

063-200072080-20230307-CC20230201-BF
Reçu le 21/03/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que l'inspecteur divisionnaire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Propose au Conseil Communautaire :

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- déclare que le compte de gestion du budget principal joint en annexe dressé pour l'exercice 2022 par l'inspecteur divisionnaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 7 mars 2023.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes